



## ÉCOLE SAINT-CORENTIN

2, rue Virginie Hériot 29000 QUIMPER

Tél. : 02.98.95.44.14 Fax : 02.98.95.14.87

E-mail : [ecole.saint-corentin@wanadoo.fr](mailto:ecole.saint-corentin@wanadoo.fr)

[www.ecole-saint-corentin.fr](http://www.ecole-saint-corentin.fr)



dimanche 03 mai 2020.

### Informations pour la reprise de l'école après le confinement.

Il ne faut pas espérer retrouver notre école comme nous l'avons quittée, de vivre la classe en échange et partage comme avant. Réintégrer l'école, c'est accepter de prendre un risque mesuré et cette décision ne peut se faire que sur la base du volontariat. Vous le savez, les réactions des enfants ne sont pas toujours anticipées et contrôlables par exemple. Les situations de vivre ensemble contiennent en elles les limites de la distanciation physique.

Quel que soit votre décision, la continuité pédagogique sera assurée. Votre choix s'exprime pour toute la période jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Les consignes dont nous disposons à ce jour sont, entre autres, que :

- les groupes seront constitués au maximum de 15 enfants en élémentaire et au maximum de 10 enfants en maternelle (le nombre d'enfants accueillis est susceptible d'être réduit pour répondre aux exigences sanitaires dans le contexte de l'école),
- Les parents ne pourront pas rentrer à l'intérieur de l'établissement, et le port du masque, dès le franchissement de l'enceinte, sera exigé.
- Le port du masque n'est pas obligatoire pour les enfants. Les enseignants et le personnel de l'école porteront obligatoirement un masque et parfois des gants en fonction de l'activité.
- les enfants devront rester espacés les uns des autres d'un mètre toute la journée, il faudra éviter tout contact (autant que possible avec des enfants !!!).
- tous les enfants ne seront pas accueillis en même temps, les horaires seront échelonnés : chaque classe aura ses créneaux d'arrivée et de départ. Aucun retard ne pourra être accepté à l'entrée comme à la sortie.
- L'organisation des temps de classe, (semaine A / semaine B ou 2 jours alternés), n'est pas encore définie. Elle dépendra aussi du nombre d'élèves présents.
- des déplacements seront régulés à l'intérieur de l'école, dans les couloirs, la classe, les sanitaires.
- Un sens de circulation sera organisé et obligatoire à l'intérieur de l'école et aux abords de l'école.
- Les récréations, où les jeux de ballons ou de contacts seront interdits, ne se feront que par petit groupe.

- l'usage de matériel sera individuel et les jeux collectifs seront très restreints et très encadrés.
- A l'école Saint Corentin, chaque classe et local de l'école dispose d'un point d'eau, d'un distributeur de savon liquide et d'essuie-mains à usage unique. Les enfants seront régulièrement invités à se laver les mains : à l'arrivée à l'école, après les récréations, avant les repas, après les repas et évidemment à chaque passage aux toilettes...
- Le personnel de l'école sera affecté, dans la journée, à la désinfection régulière des locaux (classes, sanitaires, couloirs, cantine...) et notamment après la classe.
- La désinfection des sanitaires sera régulière mais pas automatique après chaque passage. Le lavage des mains par contre le sera (avant et après).
- Il n'y aura pas de service de garderie, pour permettre la distanciation physique ; sauf le soir pour les enfants des personnels de santé, et personnels prioritaires ainsi que pour les enfants d'enseignants.
- Nous assurerons le service du déjeuner soit en cantine soit en classe. Nous sommes en lien avec le responsable des cuisines (le Likès) pour voir si nous pourrions être livrés. Chaque enfant devra apporter sa gourde ou sa bouteille d'eau.

Toutes ces dispositions sont susceptibles d'évoluer dans les jours qui viennent. ***Nous agissons en priorité pour le bien et la santé de tous.***

**La sécurité sanitaire est un préalable à toute reprise d'activité.**

Je précise que les enfants accueillis doivent être en bonne santé. Charge aux parents de vérifier leur température le matin avant de quitter le domicile. Si l'enfant présente de la fièvre, il doit rester à la maison et vous devrez alors prendre un avis médical. Ne pas oublier de prévenir le directeur qui pourra mettre en œuvre les consignes d'avertissement. Et si l'on a un parent vulnérable chez soi, on ne vient pas non plus. En tout état de cause, même si l'enfant ne présente pas de symptômes mais qu'un de ses parents est malade, l'enfant ne pourra pas venir à l'école. De même, un professeur ou un personnel qui a un problème de santé ne viendra pas.

**Les modalités de la continuité pédagogique**

Les enseignantes assurent les cours en présence des élèves en classe mais également en continuité pédagogique pour l'école à la maison. Les apprentissages de cette période doivent avant tout être axés sur les fondamentaux : lire lire écrire et compter. Il s'agit jusqu'à la fin de l'année de poursuivre, consolider et/ou renforcer la relation éducative. Dans le cas où les parents décident de ne pas renvoyer leurs enfants à l'école, l'enseignement se poursuivra obligatoirement à distance et les absences (à distance) ne seront plus acceptées. "*Un élève ne sera jamais en dehors de l'obligation scolaire*", a ainsi souligné Jean-Michel Blanquer mi-avril.

Nous vous communiquerons les fonctionnements choisis par l'équipe éducative dès que nous aurons recueilli tous vos choix et **au plus tard le jeudi 7 mai en fin de journée.**

Je vous remercie donc d'être réactifs pour qui nous puissions nous organiser rapidement.

Erwann Le Yaouanq.